La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec





Rapport annuel 2010-2011

Sommaire



Mot de la présidente

Bilan des activités 2010-2011

1. Enjeux et défis de la FAFMRQ et de ses membres

Jeter un regard sur la situation et envisager des perspectives d'avenir.

2. Défense des droits

Travailler à l'amélioration des conditions socio-économiques et à une meilleure reconnaissance juridique des familles monoparentales et recomposées.

3. Éducation populaire / formation

Favoriser un processus de communication et d'échanges pour répondre aux besoins des membres.

4. Soutien aux membres

Soutenir les membres, répondre à leurs préoccupations et renforcer la vie associative.

5. Promotion / visibilité

Faire en sorte que plus de gens connaissent la Fédération et ses membres.

6. Fonctionnement

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer une bonne organisation de la permanence.



Mot de la présidente



Il me fait grand plaisir de vous accueillir à cette 37e assemblée générale de la FAFMRQ. Une autre année vient de s'écouler, pour la Fédération, à lutter pour l'amélioration des conditions vie des familles monoparentales et recomposées. Si nous avons, au cours de toutes ces années d'existence, fait des gains importants pour les familles que nous représentons, force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous devons cependant être fiers collectivement du chemin parcouru et nous appuyer sur les victoires que nous avons connues, petites et grandes, pour poursuivre nos luttes dans les années à venir.

Comme en témoigne le contenu du rapport d'activités, l'année 2010-2011 fut encore une année bien remplie pour la FAFMRQ et ses membres. La présente assemblée générale nous permettra de faire un bilan de l'année et d'établir des perspectives pour les trois (3) prochaines années.

En matière de bilan, l'année qui se termine marque une étape importante dans la démarche de réflexion et de consolidation de la FAFMRQ entreprise depuis plus de 3 ans. Rappelons que cette démarche a d'abord débuté par l'élaboration d'un tronc commun en 2006 (dont le texte fut adopté à l'AGA en juin 2007), puis en avril 2009, par la tenue d'un congrès d'orientation qui nous a permis d'identifier les enjeux notamment en ce qui concerne la baisse du membership, et enfin, en juin 2010, par l'adoption des amendements aux règlements généraux afin d'élargir notre membership. L'année qui vient de se terminer a donc été consacrée à la mise en application des ces nouveaux règlements pour renforcer le membership et la vie associative. Lors de la prochaine année, nous devrons redoubler d'ardeur pour recruter de nouveaux membres.

Comme toujours, la défense des droits des familles monoparentales et recomposées a fait partie intégrante des actions de la FAFMRQ en 2010-2011. Les dossiers juridiques ont occupé une place importante au cours de la dernière année. D'une part, le dossier sur l'encadrement juridique des conjoints de fait, qui avait occupé passablement de place l'an dernier, a continué à faire du chemin. En effet, en novembre 2010, la Cour d'appel a déclaré «inopérant l'article 585 du Code civil du Québec pour cause d'invalidité constitutionnelle», article qui limite présentement l'obligation alimentaire entre époux et conjoints unis civilement. Pour la Fédération, il s'agissait là d'une avancée majeure! Avec ce jugement, la Cour d'appel reconnaissait enfin l'urgence de réformer le droit de la famille au Québec. Toutefois, notre bonheur fut de courte durée, puisqu'en décembre 2010, le ministre de la Justice a décidé d'en appeler de ce jugement en Cour suprême du Canada qui a, le 24 mars 2011, accueilli positivement l'appel. Nous poursuivrons donc notre intervention afin de convaincre les juges de notre point de vue.

D'autre part, la requête en recours collectif que la FAFMRQ a déposée contre le ministère de l'Éducation et qui visait à permettre à toutes les étudiantes de bénéficier des privilèges octroyés par un jugement de la Cour d'appel du 9 octobre 2009, a également été au coeur de nos actions au cours de l'année. Toutefois, même si la requête en recours collectif a été rejetée, on peut dire, sans risque de se tromper, que le simple fait d'avoir plaider cette requête a obligé le Ministère à prendre des engagements et à prévoir un mécanisme de dédommagement pour les personnes qui étaient visées par le recours. Nous suivrons de près les développements de ce dossier au cours des prochains mois, afin de s'assurer que toutes les personnes concernées soient remboursées.

La FAFMRQ a encore cette année présenté plusieurs mémoires et participé à diverses consultations, notamment à la commission parlementaire sur l'égalité entre les femmes et les hommes, à la commission parlementaire sur le projet de loi créant l'Agence du revenu et sur le projet de loi concernant l'abolition de plus de 28 organismes gouvernementaux dont le Conseil de la famille et de l'enfance. Nous avons aussi poursuivi nos représentations auprès de la ministre de la Famille afin de la sensibiliser à la réalité financière de nos groupes membres qui n'arrivent plus à satisfaire à la demande croissante en termes de soutien et d'accompagnement des familles monoparentales te recomposées.

Les membres du conseil d'administration, pour leur part, se sont réunis à six reprises pendant l'année pour voir à l'avancement des dossiers et accompagner la permanence. J'aimerais d'ailleurs profiter de l'occasion pour remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail, leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année.

En terminant, j'aimerais remercier les travailleuses de la permanence pour leur dévouement et leur disponibilité. Encore une fois, un gros merci pour leur boulot extraordinaire. Quant à moi, je termine mon mandat (et cette fois c'est vrai), c'est ma dernière année à titre de présidente de la Fédération. J'aimerais donc profiter de l'occasion pour vous remercier de m'avoir accordé votre confiance au cours de ces années qui ont été pour moi d'une grande richesse en termes d'expériences et d'apprentissages de toutes sortes. J'aimerais aussi souhaiter bonne chance à la nouvelle présidente ainsi qu'aux nouveaux membres du conseil qui seront élus aujourd'hui.

Bonne assemblée générale à toutes et à tous et bon été!

Nathaly Roy présidente

Bilan des activités 2010-2011



Les activités que nous avons réalisées cette année se sont inscrites dans la perspective tracée par les priorités adoptées lors de l'assemblée générale annuelle en juin 2010. Parmi ces priorités, les suites du Congrès d'orientation ont occupé une place importante au cours de l'année, notamment en ce qui concerne la campagne de promotion et de recrutement de nouveaux membres. C'est pourquoi nous l'avons présenté en premier lieu de ce bilan des activités. Par la suite, les activités réalisées sont regroupées sur la base de ces mêmes priorités découlant du plan d'action triennal de juin 2005 : la défense des droits, l'éducation populaire et la formation, le soutien aux membres, la visibilité et la promotion, de même que les opérations courantes (le fonctionnement).

1. Enjeux et défis de la FAFMRQ et de ses membres Jeter un regard sur la situation et envisager des perspectives d'avenir.

1.1 Suites du Congrès d'orientation tenu en avril 2009

L'an dernier, nous avons terminé notre démarche de réflexion et de consolidation de la FAFMRQ entreprise depuis plus de 3 ans. Rappelons que cette démarche a d'abord débutée par l'élaboration d'un tronc commun en 2006 (dont le texte fut adopté à l'AGA en juin 2007), puis en avril 2009 par la tenue d'un congrès d'orientation qui nous a permis d'identifier les enjeux, notamment en ce qui concerne la baisse du membership et, enfin, en juin 2010 par l'adoption des amendements aux règlements généraux afin d'élargir notre membership. L'année qui vient de s'écouler a donc été consacré à la mise en application des ces nouveaux règlements afin de renforcer le membership et la vie associative.

Un Comité adhésion-recrutement a vu le jour en janvier 2011. Ce dernier, composé de Michelle Pelletier (La Petite maison de la Miséricorde), Alexandre Villeneuve (RFMR de Laval), Michel Francoeur (RAME Estrie), Laurence Lagouarde et Sylvie Lévesque (FAFMRQ) avait pour mandat de mettre en place un processus d'adhésion (grille de sélection, nouveau formulaire d'adhésion) en fonction des nouveaux critères de membres, ainsi qu'un plan de recrutement permettant l'élargissement de notre membership. Les deux rencontres, qui se sont tenues l'une à Montréal et l'autre à Beauport, ont permis d'élaborer un plan de travail ainsi que de nouveaux outils promotionnels (dépliant, lettre d'invitation, fanion). C'est lors de la rencontre nationale d'avril 2011 que les membres du comité ont officiellement lancé la Campagne de recrutement 2011 en distribuant aux membres présents dépliants et formulaires. Plus de 3,000 dépliants ont été imprimés. Plusieurs démarches de recrutement sont en cours auprès d'organismes pouvant potentiellement devenir membre et nous comptons, au cours de la prochaine année, redoubler d'ardeur afin d'augmenter notre membership.

2. Défense des droits

Travailler à l'amélioration des conditions socio-économiques et à une meilleure reconnaissance juridique des familles monoparentales et recomposées

Les dossiers de la lutte à la pauvreté, le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes gouvernementaux, la situation juridique des conjoints de fait ainsi que le suivi du dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille ont constitué les dossiers majeurs au chapitre de la défense des droits en 2010-2011. Encore une fois, les nombreuses représentations, interventions, actions et mobilisations réalisées par la Fédération, ses associations membres ainsi que ses partenaires dans ces dossiers en témoignent.

2.1 Lutte à la pauvreté

Bien que leur situation se soit sensiblement améliorée au cours des dernières années, les familles monoparentales sont encore parmi les plus pauvres au pays. Il n'est donc pas étonnant que la lutte à la pauvreté figure encore parmi les dossiers prioritaires de la FAFMRQ.

2.1.1 Traitement des pensions alimentaires pour enfants

Depuis plusieurs années, la Fédération lutte pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans divers programmes gouvernementaux. En effet, bien que ces montants ne soient plus considérés un comme un revenu du parent gardien aux fins d'impôt depuis 1997, tant au provincial qu'au fédéral, ils continus d'être calculés comme un revenu à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique. La FAFMRQ a mené de nombreuses actions au fil des ans pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu du parent gardien: participation à des commissions parlementaires, représentations politiques, sorties médiatiques et actions collectives.



COALITION POUR L'ARRÊT DU DÉTOURNEMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS

En septembre 2007, la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants voyait le jour. Rappelons que cette Coalition fut initialement formée en vue d'appuyer les actions du Comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay qui avait démarré une pétition visant ce que ces montants cessent d'être considérés comme un revenu dans quatre programmes gouvernementaux. En 2010-2011, la FAFMRQ a continué d'assurer la coordination de la Coalition, dont les activités ont principalement consisté cette année à appuyer publiquement diverses actions par voix de communiqué, dont celle menée par le Front commun des personnes assistées sociales devant le Tribunal administratif du Québec et la requête en recours collectif que la Fédération a déposé contre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

RECOURS COLLECTIF CONTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU QUÉBEC

En octobre 2009, une ex-étudiante de Québec gagnait en Cour d'appel contre le ministère de l'Éducation du Québec (arrêt Reid). Les trois juges saisis de l'affaire ont en effet statué que la pension alimentaire qu'elle recevait pour son enfant pendant qu'elle recevait des prêts et bourses ne devrait pas être considérée comme un revenu. En janvier 2010, s'appuyant sur le jugement rendu par la Cour d'appel en octobre 2009, une étudiante montréalaise et la FAFMRQ avaient entrepris des démarches afin d'intenter un recours collectif contre le ministère de l'Éducation. Le but de l'opération était de permettre à toutes les étudiantes qui étaient dans la même situation que la plaignante puissent bénéficier des mêmes privilèges octroyés par le jugement, et donc récupérer les sommes dont elles ont été privées alors que l'aide financière aux études considérait la pension alimentaire qu'elles recevaient pour leur(s) enfant(s) comme un revenu.

Malheureusement, le 30 novembre 2010, la Cour supérieure rejetait la requête de la FAFMRQ, privilégiant la solution avancée par le ministère d'implanter un processus de révision administratif pour les personnes désireuses d'être remboursées. La Fédération avait alors jugé bon de ne pas en appeler de cette décision afin de ne pas allonger indûment les procédures juridiques. Toutefois, le 24 janvier 2011, une autre requérante (sans lien avec la FAFMRQ) présentait une requête pour en appeler du jugement du 30 novembre. Le 9 février, la Cour d'appel a finalement rejeté cette requête.

Cependant, le jugement est on ne peut plus clair : « À la suite de la décision de la Cour suprême, le ministère a indiqué qu'il allait se conformer à l'arrêt Reid et, par conséquent, que toute et chacune des 4,500 personnes affectées par la méthode de calcul appliquée entre 2007 et 2009, verra sa demande de révision traitée rapidement et sans

frais. De plus, à ma suggestion (c'est le juge qui parle), le ministère fera parvenir à chacune d'elles, à la dernière adresse indiquée dans ses dossiers, un avis précisant que le destinataire peut demander une révision et qu'il y sera donné suite conformément à l'arrêt Reid ».

Ainsi, il semble bien que l'apparente défaite causée par le rejet de la requête en recours collectif déposée par la FAFMRQ se soit finalement transformée en victoire, du moins pour les quelque 4 500 personnes visées par le jugement final. En effet, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a publié un communiqué, le 25 mars 2011, indiquant qu'il allait bientôt mettre en place un processus de demande de révision pour les personnes ayant déclaré des montants de pension alimentaire pour enfant à charge de plus de 1200 \$ par année dans leur demande d'aide financière aux études, au cours d'une année comprise entre les années d'attribution 2006-2007 et 2009-2010, pourront demander une révision de leur dossier. Les personnes visées par le processus de demande de révision devraient recevoir un avis par la poste à compter du mois d'août 2011.

BONIFICATION DE L'EXEMPTION

À L'AIDE SOCIALE ET AUX PRÊTS ET BOURSES

On se rappellera que, l'année dernière, la FAFMRQ, ses associations membres et la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants avaient revendiqué que les pensions alimentaires pour enfants ne soient plus considérées comme un revenu dans les programmes gouvernementaux dans le cadre des consultations nationale et régionales (Rendez-vous de la solidarité) en vue du prochain plan de lutte à la pauvreté.

Or, le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, dévoilé en juin 2010, contenait une bonification de l'exemption des pensions alimentaires à l'aide sociale et à l'aide financière aux études. Ainsi, depuis le 1er avril 2011, l'exemption de 100\$ par mois de pension alimentaire à l'aide sociale est passée à 100\$ par mois par enfant. De plus, à compter de l'année scolaire 2011-2012, l'exemption de 1200\$ de pension alimentaire par année d'attribution à l'aide financière aux études passera à 1200\$ par année par enfant. Bien sûr, pour les familles qui ont plus d'un enfant, cela représente une avancée. Cependant, les familles qui n'ont qu'un seul enfant ne verront pas leur situation s'améliorer.

Ces bonifications ont donné lieu à des modifications au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles ainsi qu'au Règlement sur l'aide financière aux études. Dans les deux cas, la FAFMRQ a fait parvenir un avis à la ministre concernée, avis qui, tout en saluant les bonifications, rappelaient la revendication de l'exemption complète des pensions alimentaires pour enfants dans les quatre programmes. La Fédération a également lancé une



campagne de lettres d'appui auprès de ses membres et partenaires au moment de la parution de chacun des deux avis.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC (TAQ)

En 2009-2010, quatre familles assistées sociales avaient contesté le traitement de la pension alimentaire de leurs enfants à l'aide sociale. Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec était intervenante dans cette cause. Trois séries d'audiences ont eu lieu dans cette affaire, en juin et novembre 2009 puis en avril 2010. Le Tribunal administratif du Québec a finalement rendu sa décision le 2 novembre 2010, rejetant du même coup les requêtes des familles assistées sociales. Le 17 décembre 2010, le Front commun présentait une requête en évocation du jugement du 2 novembre devant la Cour supérieure. Au moment de rédiger ces lignes, la décision de la Cour n'était pas encore connue.

2.1.2 Collectif pour un Québec sans pauvreté

Comme à chaque année, la FAFMRQ a participé activement aux travaux et aux actions du Collectif pour un Québec sans pauvreté en 2010-2011. Au cours de l'année qui vient de se terminer, les travaux du Collectif ont été guidés par les éléments suivants: les trois (3) revendications de la campagne MISSION COLLECTIVE, huit (8) demandes urgentes (dont celle de cesser de considérer les pensions alimentaires pour enfants dans les programmes gouvernementaux), ainsi que deux autres demandes en lien avec les droits des peuples autochtones et la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

L'année a démarré en lion avec le dépôt surprise, le 6 juin 2010 (un dimanche), du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015. Rappelons que ni le Collectif, ni aucun de ses membres, n'avaient été invités au lancement du plan d'action. Une manifestation a rapidement été organisée devant le Patro Le Prévost à Montréal, lieu que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale avait choisi pour faire le dévoilement du document. La Fédération était présente à cet événement et a pris la parole, tant pendant la manifestation que devant les médias. De plus, comme le plan d'action annonçait une bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à l'aide sociale et aux prêts et bourses, la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants a publié un communiqué saluant cette avancée, mais déplorant néanmoins que le gouvernement n'ait pas procédé à l'exemption complète de ces montants.

Dès le lendemain, le Collectif lançait sa campagne Retour à l'expéditeur. Cette campagne visait à ce que le plus grand nombre de groupes et d'individus possible retournent une copie du Plan d'action au ministre avec une étiquette « LIVRAISON REFUSÉE: Retour à l'expéditeur ». Le but de l'opération étant de faire savoir au ministre, tout en rappelant

les revendications de la campagne MISSION COLLECTIVE, que le plan d'action déposé est inacceptable.

Les 21 et 22 septembre 2010, le Collectif tenait la troisième édition des Journées ENSEMBLE, Autrement à l'Université Laval à Québec. Le thème cette fois-ci était FAIRE DU CHEMIN VERS L'ÉGALITÉ. Le 21 septembre, la FAFMRQ et l'une de ses associations membres, la Petite Maison de la Miséricorde, y ont tenu un atelier intitulé Miser sur les forces et les solidarités. L'objectif de cet atelier était à la fois de présenter l'approche développée par la Petite Maison auprès des femmes cheffes de famille monoparentale et de faire des liens avec certaines mesures du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale. Le 22 septembre, la directrice générale de la FAFMRQ collaborait, à titre de personne-ressource, à un atelier du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) sur le projet de loi 107 - Loi sur l'agence du revenu du Québec.

Le 22 septembre fut également le théâtre d'une grande manifestation devant l'Assemblée nationale, point culminant de la campagne Retour à l'expéditeur qui avait été initiée en juin. Des centaines de plans d'actions ont été déchiquetés en protestation contre l'absence de mesures permettant véritablement aux personnes de sortir de la pauvreté. Huit personnes étaient également présentes dans la galerie des spectateurs du salon bleu de l'Assemblée nationale afin de mener une action d'éclat visant à rappeler aux parlementaires que le plan d'action est insuffisant, inacceptable, et qu'il doit être remplacé par un nouveau plan.

En 2010-2011, le Collectif a également à rappelé à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale que la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale stipule que, un an après le dépôt de l'avis du Comité consultatif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (qui a fait, en mars 2009, ses recommandations sur des cibles de revenu à atteindre), donne ses propres recommandations. La Loi stipule également la tenue d'une commission parlementaire qui doit se pencher sur les recommandations de la ministre. Au moment de rédiger ces lignes, la ministre n'avait pas encore fait connaître officiellement ses positions, mais elle avait laissé entendre, au moment de l'étude des crédits du budget 2011-2012, que le gouvernement en avait assez fait en matière de lutte contre la pauvreté. Dès avril 2011, le Collectif et ses membres ont enclenché une vaste campagne sur les cibles de revenu qui consistait à faire parvenir à la ministre une lettre réclamant des cibles de revenu adéquates pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La FAFMRQ faisait également partie de la délégation du Collectif au Policy Summit tenu à Ottawa les 3 et 4 mars 2011, par les membres de la campagne Dignité pour tous / Dignity for all, un mouvement pan-canadien visant à faire adopter une loi anti-pauvreté fédérale. Deux sujets étaient au programme de ces deux journées de travaux et d'échange:



le logement social et les services de gardes et éducatifs à l'enfance. Rappelons que les représentants de Dignité pour tous ont invité le Collectif à devenir membre de cette organisation. Pour l'instant, le Collectif a décidé de continuer à participer à certaines activités de cette organisation, mais de remettre à plus tard une adhésion formelle.

Finalement, le Collectif, en collaboration avec le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, a été très actif dans le dossier du «crédit de solidarité» mis en place dans le budget 2011-2012, afin que le gouvernement retire l'obligation, pour les personnes qui en font la demande, de s'inscrire au dépôt direct.

BUDGET 2011-2012

Comme à chaque année, le Collectif et ses membres ont été très actifs autour du dépôt budget du Québec. Le Collectif a encore une fois participé aux consultations pré-budgétaires et a réussi à être présent au huis-clos des médias cette année. La FAFMRQ a émis un communiqué conjoint avec le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) en réaction à ce budget, soulignant les nombreux reculs imposés aux femmes et aux familles québécoises.

2.1.3 Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

La Marche mondiale des femmes est un mouvement mondial d'actions féministes rassemblant des groupes et organisations de la base oeuvrant pour éliminer les causes qui sont à l'origine de la pauvreté et de la violence envers les femmes. Ses valeurs et ses actions visent un changement social, politique et économique. Elles s'articulent autour de la mondialisation des solidarités, de l'égalité entre les hommes et les femmes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples, le respect et la reconnaissance de la diversité entre les femmes, la multiplicité de nos stratégies, la valorisation du leadership des femmes et la force des alliances entre les femmes et avec les autres mouvements sociaux progressistes.

La Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) est composée de groupes nationaux, régionaux et locaux, de femmes et de comités femmes, d'organisations mixtes (syndicales et communautaires). Sous le leadership de la Fédération des femmes du Québec, la CQMMF a pour mission de coordonner, à l'échelle québécoise, le plan d'action international de la Marche mondiale des femmes.

En 2010-2011, la Fédération a, encore une fois, été très impliquée au sein de la CQMMF. En effet, en plus de participer aux quatre rencontres régulières de la Coordination, la Fédération a participé à huit rencontres du Comité de suivi et à s'est impliquée au sein du comité éducation populaire. Le travail du Comité de suivi a notamment été de travailler à formuler des revendications, ainsi que l'argumentaire qui les accompagne, afin de les soumettre aux membres de la

CQMMF. Le comité éducation populaire, pour sa part, a élaboré plusieurs outils visant à permettre aux femmes de s'approprier l'histoire de la Marche mondiale des femmes ainsi que les revendications actuelles.

L'édition 2010 de la Marche mondiale des femmes avait pour slogan « Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche! ». Comme pour les éditions précédentes, des revendications ont été élaborées à partir de champs d'actions précis. En 2010, les cinq champs d'action étaient les suivants : 1) Autonomie économique des femmes, vie et travail décent ; 2) Violence envers les femmes; 3) Paix et démilitarisation et, 4) Bien commun et accès aux ressources; 5) Droits des femmes autochtones. Bien que ces champs d'action correspondent à des revendications internationales, chaque pays ou région y va également de ses revendications spécifiques. Pour le Québec, les principales revendications étaient : 1) l'accès à un salaire minimum de 10,69 \$ de l'heure et la fin des catégories à l'aide sociale ; 2) l'arrêt de la privatisation et de la hausse de la tarification des services publics, notamment en santé et en éducation, contre la marchandisation de ressources comme l'eau et l'air ; 3) que le gouvernement du Canada garantisse le droit inaliénable des femmes de décider d'avoir ou non des enfants, ce qui implique le maintien et la consolidation des services d'avortement gratuits offerts partout au pays; 4) que le gouvernement du Québec légifère sur les publicités sexistes et qu'il mette en place dans les écoles, des cours d'éducation à la sexualité promouvant des rapports égalitaires dans une perspective non sexiste et non hétérosexiste ; 5) le retrait immédiat des troupes canadiennes en Afghanistan par le gouvernement du Canada et que le gouvernement québécois interdise le recrutement militaire dans les établissements scolaires et 6) la signature de la Déclaration internationale sur les droits des peuples autochtones par le gouvernement du Canada. La revendication visant la fin de la comptabilisation des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes sociaux est demeurée dans les revendications historiques de la CQMMF, mais elle n'apparaît plus au premier plan.

Le lancement officiel de la Marche mondiale des femmes 2010 a eu lieu à Montréal le 7 mars 2010 dans le cadre de la Journée internationale des femmes. Pour l'occasion, les membres de la CQMMF s'étaient rassemblées au Square Philips et ont marché dans les rues du centre-ville de Montréal. Les différentes porte-paroles (une par revendication) en ont profité pour annoncer les six jours de marche et d'actions prévues en octobre et ce, partout à travers le Québec. La FAFMRQ y était, ainsi que plusieurs de nos organismes membres et c'est à Rimouski, lors d'un grand rassemblement national réunissant plus de 10 000 personnes, que nous avons clôturé ces six jours de marche. À l'international, différentes actions et marches ont également eu lieu dans plus de soixante-dix (70) pays, sur les cinq continents. L'action internationale de clôture de la



Marche mondiale des femmes s'est tenue en République démocratique du Congo et a mis en lumière les effets de la guerre et de la militarisation sur les femmes. En 2010, ça a marché!

En janvier 2011, une première rencontre bilan avec l'ensemble des membres de la Coordination québécoise de la marche mondiale des femmes a permis de faire plusieurs constats quant aux actions de la MMF et au rôle de la CQMMF. Le premier et non le moindre, fut le durcissement du climat politique et la fin de non-recevoir du gouvernement du Québec quant aux revendications portées par les marcheuses. Plusieurs autres points ont été soulevés comme le manque de couverture médiatique par les grands médias nationaux et la controverse engendrée par les capsules Internet. Ce dernier point a d'ailleurs amené les membres de la CQMMF à mettre sur pied un comité, dont la FAFMRQ fait partie, ayant pour mandat de mener une réflexion sur la structure et le fonctionnement de la CQMMF. Au plan international, c'est aux Philippines qu'aura lieu la prochaine rencontre internationale. Quelles suites à donner aux revendications de la MMF? Comment se faire entendre, ici comme ailleurs ? Quelles actions à prévoir à moyen et à long terme ? Plusieurs questions qui seront au coeur des réflexions de cette rencontre en prévision du plan d'action 2011-2015.

La FAFMRQ aura elle aussi à entamer une réflexion sur son implication au sein de cette instance et voir comment actualiser les luttes portées par le mouvement des femmes dans nos actions auprès des familles monoparentales et recomposées.

2.1.4 Coalition pour l'accès à l'aide juridique

C'est en septembre 2007 que la FAFMRQ, ainsi que d'autres organismes communautaires, ont été invités à relancer le dossier de l'accès à l'aide juridique et plus particulièrement à la mise sur pied d'une coalition visant à faire pression sur le ministre de la Justice pour une modification substantielle et immédiate des seuils d'admissibilité. La Coalition compte 49 membres (organismes, regroupements, syndicats, individus). Plus de 243 autres associations et groupes de toutes les régions du Québec et de tous les secteurs de la société civile ont aussi manifesté directement leur appui aux demandes de la Coalition en prenant position publiquement et en informant le ministre de la Justice. Rappelons qu'en 2005, le gouvernement avait apporté des modifications aux seuils d'admissibilité, étalés sur cinq ans (alléguant vouloir «offrir une justice plus accessible») et ainsi permettre à 900 000 personnes de plus d'avoir accès l'aide juridique. Malheureusement, un seul constat s'impose après 5 ans: la réforme a complètement échoué. Aujourd'hui, les résultats démontrent que les cibles ne sont aucunement atteintes. Il n'y a eu aucune augmentation du volume des dossiers et l'argent promis n'a pas été utilisé pour rendre la justice plus accessible.

Qui plus est, la réforme aligne l'orientation du régime d'aide juridique avec les prestations d'aide de dernier recours (aide sociale). Il permet la gratuité des services uniquement aux personnes seules dont les revenus sont équivalents aux montants versés aux personnes recevant des prestations de solidarité sociale. Pourtant, les personnes travaillant au salaire minimum et les aînés ne recevant que les prestations gouvernementales sont des personnes pauvres.

La FAFMRQ s'est impliquée à nouveau cette année au sein du comité de coordination puisque les familles représentent une clientèle importante des services de l'aide juridique. Pendant le mois de décembre 2010, la Coalition a lancé une campagne de lettres d'appui auprès de plusieurs groupes et individus pour manifester leur mécontentement face au peu d'accès à la justice au Québec. Plus de 173 organismes ainsi que plus d'une centaine de personnes ont envoyé la lettre. Ces groupes ont alors uni leurs voix à la Coalition pour l'accès à l'aide juridique et ont exigé une augmentation des seuils d'admissibilité afin de rendre admissibles à l'aide juridique les citoyens et citoyennes qui travaillent au salaire minimum.

La réforme s'est terminée le 31 décembre 2010 et le ministre n'a pas envisagé de nouvelles hausses des seuils d'admissibilité. Malgré certains ajustements au cours des cinq dernières années, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ne permettent toujours pas une véritable accessibilité au système de justice. En effet, une personne seule travaillant au salaire minimum, par exemple, n'est pas admissible à l'aide juridique. Cette nouvelle campagne s'appuyait sur le rapport du Barreau rendu public le 19 octobre 2010 dont la Coalition a participé et qui réclamait une aide juridique plus accessible et l'augmentation des seuils d'admissibilité. Des représentantes de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, dont la FAFMRQ, ont rencontré le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, le 1 er avril 2011. Contrairement à ses prédécesseurs, qui avaient fait preuve de peu d'ouverture, Monsieur Fournier a abordé la rencontre en mode discussion. Il a reconnu que l'aide juridique fait partie des grands volets de l'accès à la justice et que la pause - c'est ainsi qu'il qualifie la période actuelle de l'après réforme - ne peut durer très longtemps car elle crée un recul et que les effets de ce recul vont finalement coûter cher au gouvernement. Le Ministre a également confirmé qu'il n'y avait pas d'argent dans son budget mais qu'il était prêt à travailler à trouver des solutions.

Nous surveillerons les développements dans ce dossier dans les semaines et les mois qui viennent. Rappelons que vous pouvez suivre ce dossier sur notre site et sur celui de la Coalition, dont la FAFMRQ et plusieurs de nos groupes sont membres. Le bilan des actions et réalisations ainsi que le Bulletin présentant les demandes de la Coalition sont disponibles sur le site Internet au www.services. juridiques.org.



2.2 Politique familiale...

2.2.1 Situation juridique des conjoints de fait

DEUX CATÉGORIES D'ENFANTS

Ce dossier a fait couler beaucoup d'encre et a occupé une place importante au cours de l'année. Rappelons que, l'idée que la FAFMRQ fasse du dossier sur la situation juridique des conjoints de fait une priorité de travail a été soumise et adoptée à l'assemblée générale de juin 2007. En effet, plus de 60 % des enfants nés au Québec le sont de parents qui ne sont pas mariés. Cette situation engendre, au moment d'une rupture, des impacts financiers importants, particulièrement auprès des femmes qui, en général, ont un revenu plus faible. On se rappellera qu'en janvier 2009, la FAFMRQ était intervenue dans cette cause afin de sensibiliser la population à une réalité méconnue : la discrimination vécue par les enfants nés hors mariage par rapport à ceux nés de parents mariés. Le Québec demeure la seule province canadienne à ne pas reconnaître le droit alimentaire entre conjoints de fait. Or, pour la Fédération, il est impératif de mettre fin à cette injustice!

Deux poids deux mesures

Le 16 juillet 2009, la Cour supérieure du Québec avait rejeté les demandes de la requérante. La juge saisie de l'affaire avait alors argué qu'il appartenait au législateur de statuer sur l'encadrement juridique des conjoints de fait au Québec, puisqu'il s'agit du respect de la liberté de choix des individus. En ne reconnaissant pas l'égalité de traitement entre les enfants nés hors mariage et ceux nés de parents mariés, le Code civil du Québec crée deux catégories d'enfants basées sur le statut civil de leurs parents. Un tel débat ne doit plus porter uniquement sur les adultes et leur capacité de faire un choix libre et éclairé au moment de former une union. Il est désormais incontournable d'aborder cette question sous l'angle des enfants et de la famille.

LE DÉBAT EST LANCÉ...

Les nombreuses interventions de la Fédération dans les médias, tant au moment du procès qu'à l'annonce du jugement de la Cour, auront toutefois permis d'informer et de sensibiliser davantage de gens aux manquements actuels du Code civil du Québec en matière d'encadrement juridique des conjoints de fait. Peu importe les montants en jeu, que ce soit 50 M \$ ou 5000 \$, la question de fonds n'est toujours pas réglée : faut-il mieux protéger les familles dont un nombre impressionnant ignore totalement l'impact juridique de leur statut ? La FAFMRQ croit qu'il le faut lorsqu'il y a des enfants. C'est dans cet esprit et sous cet angle que la Fédération a décidé de poursuivre son intervention en Cour d'appel et l'audience a eu lieu le 19 mai 2010. En novembre 2010, la Cour d'appel a déclaré «inopérant l'article 585 du Code civil du Québec pour cause d'invalidité constitutionnelle», article qui limite présentement l'obligation alimentaire aux époux entre conjoints unis civilement. Pour la Fédération, il s'agissait là d'une avancée majeure! Avec ce jugement, la Cour d'appel reconnaissait enfin l'urgence de réformer le droit de la famille au Québec, qui est par ailleurs la seule province canadienne à ne pas accorder le droit alimentaire entre conjoints de fait. Puis, en décembre 2010, le gouvernement du Québec déposait une requête visant à en appeler du jugement de la Cour d'appel, requête qui a d'ailleurs été accueillie positivement par la Cour suprême du Canada.

...ET SE POURSUIT

Bien que nous aurions préféré que le gouvernement s'appuie sur le jugement de novembre 2010 de la Cour d'appel pour tenir un véritable débat public sur l'encadrement juridique des conjoints de fait au Québec, nous comptons poursuivre notre intervention en Cour suprême afin de faire reconnaître les droits des enfants nés hors mariage. Peu importe l'issue de la décision de la Cour suprême nous ne pourrons éviter ce débat et le gouvernement ne pourra s'y soustraire. Il ne s'agit pas de dire que hors mariage, point de salut. Mais nous devons reconnaître, que le législateur n'a jamais pris le temps débattre de toute cette question de l'équilibre entre les protections matrimoniales et les nouvelles réalités familiales de notre société. Il ne peut plus se baser sur les réalités des années 1980 où le taux d'union libre était de 7% et qu'au nom du libre choix ce débat est clos.

2.2.2 Mécanisme de révision des pensions alimentaires pour enfants

La FAFMRQ était aux premières loges des luttes qui ont mené, en 1995, à la mise en place de la Loi 60 – Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires. Soulignons que cette loi a célèbré, cette année, son 15e anniversaire. L'un des objectifs de la loi était justement de réduire la pauvreté des enfants de parents séparés ou divorcés en assurant la régularité du versement de leur pension alimentaire. Revenu Québec a reçu le mandat de percevoir les pensions alimentaires fixées par les tribunaux via le programme de perception automatique.

De façon générale, le programme de perception automatique fonctionne très bien et sa mise en place a en effet contribué à améliorer les conditions de vie de dizaines de milliers de familles monoparentales au Québec. Le parent qui reçoit la pension alimentaire pour enfants n'a plus à gérer lui-même le paiement ainsi que tous les problèmes qui s'y rattachent. Avant l'entrée en vigueur de cette loi, plusieurs femmes devaient percevoir elles-mêmes la pension alimentaire versée pour leurs enfants. Cette situation a causé énormément de difficultés comme, par exemple, des paiements irréguliers, des paiements en retard, l'obligation d'être en contact avec leur ex-conjoint, des arrérages jamais récupérés, etc.

Cependant, comme le soulignait le Protecteur du citoyen dans son Rapport annuel 2009-2010, un nombre important de plaintes sont déposées à chaque année concernant l'obligation de recourir systématiquement au tribunal pour faire modifier ou annuler une pension alimentaire. « De



nouvelles réalités sociales font en sorte que les problèmes liés à la judiciarisation des procédures en matière familiale ont pris une ampleur inégalée depuis quelques années : des parents changent d'emploi, deviennent travailleurs autonomes, retournent aux études ou optent pour une garde partagée ; au fil du temps, les enfants acquièrent une indépendance financière qui a une incidence sur les obligations de leurs parents. (...) Or, la révision d'une pension engendre des coûts élevés, tant pour le débiteur que pour le créancier. De plus, les délais sont souvent longs. Dans l'intervalle, Revenu Québec ne peut suspendre, réduire ou annuler la pension puisque la loi lui permet uniquement d'exécuter les jugements. Cette rigidité du système va à l'encontre des objectifs de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires. »

Tout comme le Protecteur du citoyen, la FAFMRQ est d'avis que le processus de révision des pensions alimentaires pour enfants devrait être allégé. Le Premier ministre lui-même, dans son discours inaugural de mars 2006, avait reconnu cette nécessité et annoncé l'intention du gouvernement de modifier le Code de procédure civile en matière d'obligation alimentaire pour favoriser la révision administrative du montant d'une pension alimentaire lorsque la situation le justifie. Ces modifications sont d'autant plus nécessaires que les familles qui sont les plus durement affectées par l'obligation de recourir au tribunal pour faire modifier une pension alimentaire ont des revenus modestes. Ce sont d'ailleurs généralement ces familles qui fréquentent les associations membres de la FAFMRQ.

En octobre 2010, la Fédération a fait parvenir une lettre au ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, afin de solliciter une rencontre. La lettre rappelait également au ministre que l'intention de procéder à la déjudiciarisation du processus de révision des pensions alimentaires pour enfants était dans les cartons du gouvernement depuis quatre ans et qu'il serait temps que cette intention se matérialise. Nous avons également fait parvenir une lettre au Bâtonnier du Québec afin de lui solliciter une rencontre sur le même sujet. Cette dernière lettre est demeurée sans réponse cependant.

Le 13 décembre 2010, la FAFMRQ rencontrait l'attaché politique du ministre de la Justice, à la fois sur le dossier de la révision des pensions alimentaires et sur le programme de médiation familiale. Le représentant du cabinet nous a avisé que le Ministère ne disposait pas présentement de fonds suffisants pour mettre en place un mécanisme administratif pour la révision des pensions alimentaires. Ce sujet a également été abordé rapidement dans le cadre d'une rencontre de la Coalition pour l'accessibilité à l'aide juridique avec le ministre de la Justice en avril 2011. Le ministre Fournier a alors indiqué qu'il y avait présentement quelque chose sur sa table à dessin là-dessus.

2.2.3 Médiation familiale

Il n'y a pas eu de développements majeurs dans le dossier de la médiation familiale cette année, mise à part la rencontre avec l'attaché politique du ministre de la Justice sur le sujet. On se rappellera que, en avril 2009, le Comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale avait publié son troisième rapport d'étape. La FAFMRQ avait d'ailleurs qualifié de décevant ce document, principalement pour deux raisons: 1) d'abord parce que les recommandations du rapport en matière de violence conjugale sont nettement insuffisantes et pourraient même être néfastes pour certaines personnes; 2) ensuite, parce que le rapport recommande de modifier la structure tarifaire, ce qui aurait pour conséquence de mettre fin à l'universalité et à la gratuité de la médiation familiale. C'est donc sur ces bases que la Fédération a rencontré l'attaché politique du ministre de la Justice en décembre 2010. Là encore, les restrictions budgétaires ont été évoquées pour justifier des changements éventuels au programme de médiation familiale.

2.2.4 Projet de loi 107 - Loi sur l'agence du revenu du Québec

Le 22 septembre 2010, la FAFMRQ a présenté un mémoire devant la Commission des finances publiques chargée d'étudier le projet de loi 107 – Loi sur l'Agence du revenu du Québec. Il nous apparaissant important de questionner ce qu'il adviendrait de la perception automatique une fois que le ministère du Revenu serait transformé en Agence, hors fonction publique. La FAFMRQ a insisté sur l'importance que la transformation du ministère du Revenu en Agence n'entraîne pas de détérioration des services rendus par le Ministère, ni mener à des ratés ou à des reculs dans l'application de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires.

Par ailleurs, la Fédération s'inquiète de ce qu'il adviendra du Fonds des pensions alimentaire. En effet, il existe des surplus accumulés dans ce Fonds provenant des montants de sûreté non réclamés au fil des ans. Selon la Loi, la sûreté exigée du débiteur doit garantir le paiement, pendant un mois, du montant de la pension alimentaire. Or, ces montants se retrouvent souvent non réclamés en bout de piste puisqu'il en coûterait davantage en frais de cour et d'avocat pour les récupérer que les montants qu'ils représentent. Résultat : le Fonds des pensions alimentaires se retrouve présentement avec des surplus accumulés d'environ 26M\$ qui dorment dans les coffres du ministère du Revenu. L'Agence nouvellement créée aura-t-elle des pouvoirs lui permettant de disposer de ces sommes différemment de ce que le ministère du Revenu est présentement en mesure de faire ? En réponse à nos interrogations, on nous a assuré que la transformation du ministère du Revenu en Agence n'aurait aucun effet sur la gestion de ces montants. Le projet de loi 107 a finalement été adopté le 8 décembre 2010.



2.2.5 Égalité entre les femmes et les hommes

Le 2 février 2011, la FAFMRQ présentait son mémoire sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé «Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait - Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes». La Fédération est d'avis que, pour les femmes cheffes de famille monoparentale, le chemin vers l'égalité devra impérativement passer par l'amélioration de leurs conditions de vie socioéconomiques. D'entrée de jeu, la FAFMRQ a rappelé aux membres de la Commission et à la ministre responsable de la Condition féminine les revendications de la Marche mondiale des femmes, notamment l'accès à un salaire minimum qui permette de sortir de la pauvreté et la fin des catégories à l'aide sociale. Puis, elle a rappelé l'importance que les structures gouvernementales dédiées spécifiquement à l'amélioration des conditions de vie des femmes - le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme soient non seulement maintenues, mais qu'elles doivent également être renforcées par l'octroi de ressources humaines et financières suffisantes.

La FAFMRQ a également signifié son appui aux groupes de femmes, dont la Fédération des femmes du Québec, reconnaissant qu'ils sont les premiers à intervenir en faveur de l'égalité. Or, plusieurs groupes de défense des droits des femmes vivent présentement de graves difficultés financières, notamment en raison des coupures imposées ces dernières années, par le gouvernement fédéral, au Programme promotion de la femme de Condition féminine Canada. Le gouvernement du Québec devrait donc pallier à ces pertes financières en bonifiant le financement des groupes de défenses des droits des femmes. Finalement, la Fédération a abordé la question de la conciliation famille-travail ainsi que les besoins spécifiques des familles monoparentales en matière de services de santé et de services sociaux. Le plan d'action devrait sortir avant l'été et les groupes de femmes ont demandé qu'un budget soit associé à ce plan d'action afin de mettre en place des mesures pour améliorer les conditions de vie des femmes.

2.2.6 Projet de loi 130 - Abolition du Conseil de la famille et de l'enfance

Bien que nous n'ayons pas été invitées à participer aux consultations sur le projet de loi 130, la FAFMRQ tenait quand même à déposer un mémoire aux membres de la Commission des finances publiques chargée d'étudier le projet de loi abolissant plus de 28 organismes gouvernementaux dont le Conseil de la famille et de l'enfance. Dans son mémoire, déposée en janvier 2011, la Fédération a souligné que le gouvernement se privait d'une ressource précieuse pour savoir comment mieux répondre aux besoins des familles québécoises. A maintes reprises, la Fédération a eu l'occasion de travailler en partenariat avec le Conseil de la famille et de l'enfance

(CFE). L'exemple le plus récent de cette collaboration est une étude entreprise par le Conseil en 2009, et qui portait sur l'accès au logement pour les familles, notamment suite à une séparation ou à une recomposition. Un autre exemple de la précieuse contribution du Conseil est l'impressionnant document intitulé «Familles et fiscalité en 26 questions» dont l'un des chapitres portait sur les questions qui touchent la fiscalité des familles recomposées. Peu importe la structure qui sera mise en place au sein du ministère de la Famille et des Ainés, on peut difficilement s'attendre à ce qu'elle bénéficié de la même autonomie et de la même indépendance que le CFE. Il s'agit là d'un risque évident de déficit démocratique. Au moment d'écrire ce rapport, l'étude du projet de loi était terminée à l'Assemblée nationale. Mise à part la Commission sur l'équité salariale et Recyc-Québec qui ont été sauvegardés, il semble que la mission du CFE, comme celle du Conseil permanent de la jeunesse et du Conseil des aînés, seront fusionnées au sein de leur ministère respectif.

Vous pouvez consulter le mémoire de la FAFMRQ sur notre site Internet sous la rubrique publications: Le Conseil de la famille et de l'enfance : Une présence inestimable pour les familles et la société québécoise!

2.2.7 Fonds publics/privés et politiques sociales :

La prévention précoce en question: Regards croisés France-Québec

À l'initiative de la revue Nouvelles pratiques sociales (NPS) et de la FAFMRQ, un comité a été mis sur pied pour organiser des rencontres d'échanges et de débats sur la prévention précoce, qui ont cours non seulement au Québec mais aussi en France. En 2000, on assiste à l'implantation québécoise du Programme de soutien aux jeunes parents (PSJP), devenu par la suite le Programme de services intégrés en périnatalité et petite enfance (PSIPPE). Plus récemment, en 2009, la loi instituant le fonds pour le développement de l'enfant, un Partenariat privés-public (PPP) avec la Fondation Chagnon, créait l'organisme Avenir d'enfants. De plus en plus d'acteurs sociaux expriment leur inquiétude face à ce type de pratiques. En fait, l'origine de ces programmes et les idées qui les fondent sont souvent méconnues et peu questionnées en regard des visions du monde et du développement humain qu'elles véhiculent. En effet, une tendance forte se dessine où seule «la science» serait autorisée à définir le besoin des personnes visées par les programmes. C'est aussi le constat de nombreux professionnels de l'enfance et des familles en France qui voient cette approche canadienne de la prévention tenter de s'imposer comme une évidence dans leur pays depuis 2005.

Quatre activités principales ont eu lieu réunissant plus de 250 personnes à Sherbrooke (le 26 octobre 2010); à Montréal (les 27 et 28 octobre 2010) et à Longueuil (le 1^{er} novembre 2010). Trois midis-conférences ont également été organisés: à l'Université de Sherbrooke (le 26 octobre



2010); à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) (le 28 octobre 2010) et à l'Université du Québec à Montréal le (2 novembre 2010). Ces rencontres ont permis aux participant(e)s d'échanger de façon critique sur leurs visions respectives en rencontrant deux professionnels de la petite enfance en France: Sylvianne Giampino, psychanalyste, psychologue petite enfance, fondatrice de l'Association nationale des psychologues pour la petite enfance et Pierre Suesser, pédiatre, membre du syndicat national des médecins de protection maternelle et infantile. Ils ont accepté d'ouvrir les débats en présentant leur vision critique face à la prévention précoce qu'ils qualifient de «prédictive», versus une approche «prévenante», moins intrusive. Pour réagir à leurs propos, nous avons fait appel à des chercheur(e)s et des intervenant(e)s québécois(e)s de diverses disciplines. Sans viser l'obtention de réponses nettes et précises à toute interrogation sur le sujet, le comité organisateur a quand même voulu permettre aux participant(e)s de briser la glace, de nourrir la réflexion, d'offrir un espace de discussions et de confronter des points de vues. Plusieurs participants ont beaucoup apprécié la richesse des idées et des échanges.

Par ailleurs, afin de permettre aux personnes qui n'ont pu participer à ces rencontres des documents et une bibliographie sélective ont été mis en ligne sur le site de la revue Nouvelles pratiques sociales www.nps.ugam.ca/ prevention/index.php. De plus, autant les partenaires des milieux de pratique que la revue Nouvelles pratiques sociales, tiennent à laisser des traces écrites de ces échanges. Nous avons décidé de produire une « édition double » d'un numéro spécial de la revue NPS dont la FAFMRQ et le ROCFM sont co-responsables. Il y aura d'une part une section indépendante du volume regroupant les textes des conférenciers-ères des 4 soirées d'échange et, d'autre part, une autre section du volume réservée aux articles scientifiques répondant à notre appel de contributions (un format tête-bêche de la revue). Ce numéro devrait être disponible en décembre 2011.

2.3 Reconnaissance et financement

2.3.1 Reconnaissance et financement des organismes communautaires Famille

Le dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille a occupé une place plus importante au cours de la dernière année. En effet, la Table des partenaires en matière de reconnaissance et de financement des organismes communautaires Famille (OCF), dont la FAFMRQ est membre, a été relancée en janvier 2011 par le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) suite à un arrêt d'environ deux ans. Cette Table, composée de la FAFMRQ, de la FQOCF, de la COFAQ et de représentant(e) s de la Direction générale des opérations régionales, a pour mandat de contribuer à la mise en œuvre du cadre de reconnaissance

et du programme de soutien financier, d'échanger sur les propositions relativement à des scénarios de rehaussement de financement disponible et d'assurer une communication continue sur la situation et les besoins de concertation. Nous avons tenu trois (3) rencontres de la Table (21 février, 28 mars et le 9 mai 2011). Lors de ces rencontres, nous avons notamment fait part des mécontentements des OCF face aux problèmes administratifs qui perdurent au sein du Ministère: la précarité du financement, les retards successifs dans les versements (et ce, à chaque année depuis le transfert des OCF en 2004 des subventions), les changements réguliers du personnel au ministère le manque ou l'absence de communication entre le MFA et les organismes, etc. Une liste des irritants a d'ailleurs été déposée par les représentant(e) s des regroupements à la rencontre du 28 mars 2011. Les représentant(e)s du Ministère ont mentionné que le respect des dates des versements et les aspects administratifs du financement étaient leur priorité et qu'ils travaillent à mettre en place des procédures permanentes qui devraient faire en sorte que ces situations ne se reproduisent plus à l'avenir. Toutefois, nous devrons demeurer vigilant(e)s et leur rappeler régulièrement afin de s'assurer que ces problèmes soient régler une fois pour toutes. Nous avons également indiqué que le manque de communication et le peu de considération que le Ministère accordent aux OCF nous apparaît totalement inacceptable. Le MFA s'est engagé à mettre tous les moyens en place pour remédier à ces situations. Rappelons que les OCF continuent d'être parmi les organismes communautaires les moins bien financés avec une moyenne de financement d'à peine 57,000\$ en 2010-2011.

Par ailleurs, dans le cadre du budget déposé en mars 2011, un montant de 3 M\$ pour 3 ans (non récurrent) a été annoncé pour le financement en appui à la mission des OCF ainsi qu'un montant de 1,5M\$ récurrent (qui représente 500,000\$ par année) pour le financement des haltes garderies communautaires. Le Ministère assure que tous les efforts seront faits pour rendre le budget aux OCF récurrent. Lors de cette annonce la FAFMRQ avait dénoncé le peu d'argent investi pour les OCF. La décision sur la répartition de ces nouveaux montants sera prise avant l'été lors de la prochaine rencontre de la Table des partenaires. Lors des prochaines rencontres, nous discuterons également de la révision des programmes de reconnaissance et de financement ainsi que du prochain protocole triennal (2012-2015).

Nous comptons poursuivre notre travail de représentation au sein de la Table des partenaires afin d'obtenir un rehaussement substantiel du financement à la mission globale pour les OCF, et en particulier pour nos membres.

2.3.2 La reconnaissance et le soutien financier des haltes-garderies communautaires

Comme pour les OCF, le 17 mars 2011, le ministre des Finances, a annoncé une bonification de 500 000\$ par



année pour les haltes-garderies communautaires et ce, sur une base récurrente. L'aide additionnelle fera ainsi passer de 3,15 millions de dollars à 3,65 millions de dollars par année le soutien financier du gouvernement aux haltes-garderies communautaires. Rappelons que, les haltes-garderies communautaires visent à fournir aux parents un moment de répit, à leur permettre de participer à des ateliers parentsenfants, à des activités de formation, d'intégration sociale et professionnelle, etc. Le financement des haltes-garderies reconnues qui ont augmenté leur offre de services ou qui entendent le faire sera donc rehaussé. Bien que nous reconnaissions que cette mesure de financement supporte une activité offert par les OCF dans le cadre de leur mission globale, nous considérons toujours que le fait d'accorder ce financement par champ d'activité, demeure un obstacle majeur dans nos revendications visant l'augmentation d'un financement de mission. Toutefois, comme ce budget a été reconduit sur une base récurrente, et que nous avons obtenu la confirmation que ce financement soit inclus dans le calcul du financement de la mission des OCF, nous avons donc participé à nouveau cette année aux trois (3) rencontres du comité de travail.

Au cours de l'année 2010-2011, 254 organismes (tous ministères confondus) ont été financés pour leur activité de haltes-garderies communautaires. Sur ce nombre, 149 avaient le même niveau de financement, 82 ont augmenté leur niveau d'activités et 15 organismes ont réduit leur niveau d'activités. Comme le MFA dispose d'une enveloppe fermée, il était impossible de rehausser l'ensemble des organismes ayant augmenté leur niveau d'activités. Le choix qui a été fait a permis à 21 organismes, ayant augmenté leur niveau de trois échelons, de bénéficier d'un rehaussement. Une proposition de répartition pour le nouveau budget des haltes-garderies sera également discutée lors de la prochaine rencontre de la Table des partenaires en juin prochain. La révision du programme des haltes-garderies, ainsi que les documents sur la reddition de compte, seront également au coeur de nos discussions aux cours de la prochaine année.

2.3.3 Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQACA)

Le 15 juin 2010, la FAFMRQ a participé à l'Assemblée générale annuelle du Réseau québécois de l'action communautaire autonome. C'est d'ailleurs à cette occasion que la déléguée de la Fédération s'est proposée pour faire partie du comité Rôle de l'État. La première activité de ce comité fut de participer, à la fin août, à l'université d'été des Nouveaux cahiers du socialisme, à l'UQAM. Trois rencontres du comité Rôle de l'État ont été tenues en cours d'année: le 20 septembre pour mieux définir le mandat du comité, le 1er novembre 2010 pour déterminer le contenu d'un bulletin spécial sur les PPP sociaux et le 10 février 2011 afin de finaliser le contenu du bulletin spécial. Le numéro spécial de l'ACApella est paru en mars 2011 auquel a notamment contribué la FAFMRQ.

En 2010-2011, le RQ-ACA a poursuivi ses travaux relativement à la reconnaissance et au financement et à la Politique en matière d'action communautaire. Le Réseau s'est également impliqué activement dans l'organisation des actions de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. Dans le cadre de la Journée nationale de visibilité de l'action communautaire (en octobre 2010), divers outils ont été produits et diffusés auprès des membres du Réseau. Un communiqué et une lettre ouverte ont également été envoyés dans différents médias. D'autres outils de visibilité, en prévision de la Journée nationale de 2011, ont également été envoyés directement à l'ensemble des 4000 organismes représentés au sein du RQ-ACA.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES EN DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

(ANCIENNEMENT COMITÉ DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS)

En plus d'être membre du RQ-ACA, la FAFMRQ siège au Comité défense collective des droits. Depuis avril 2010, suite à une consultation faite auprès des regroupements et organismes nationaux dont la mission est la défense collective des droits, ce comité est désormais indépendant du RQ-ACA. En 2010-2011, les travaux du Comité DCD ont principalement consisté à la mise en oeuvre de sa démarche d'autonomie: rédaction des règlements généraux et adoption par les membres lors de l'Assemblée de fondation tenue le 28 avril 2011. C'est également à cette occasion que le Comité a adopté son nouveau nom : Regroupement des organismes en défense collective des droits. Le Regroupement a par ailleurs lancé la campagne "Livre noir de la défense collective des droits", qui consiste à mettre en commun divers témoignages de groupes relativement à leur sous-financement. La FAFMRQ a rapidement fait parvenir un texte dans le cadre de cette campagne, mais l'échéancier de production du document, qui devrait colliger l'ensemble des témoignages, a été reporté à plus tard.

Des délégué(e)s du Regroupement ont également fait diverses représentations auprès de la nouvelle ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, des membres de son cabinet et des représentant(e)s du SACAIS. Deux rencontres ont également eu lieu en vue d'une participation à une démarche d'évaluation du programme de financement de la défense collective des droits. Une première entre les membres du Regroupement et des représentant(e)s du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui a servi à présenter la démarche et les objectifs. Une deuxième rencontre a été tenue le 24 mai, afin de permettre aux membres du Regroupement de s'approprier davantage les tenants et aboutissants d'une participation à la démarche d'évaluation ainsi que de mieux définir les paramètres de cette participation. À cette occasion, la directrice générale a été invitée à faire bénéficier les membres du Regroupement de son expérience de participation à la démarche d'évaluation de la Politique en matière d'action



communautaire. Le Regroupement des organismes en défense collective des droits compte présentement 20 regroupements et organismes nationaux.

2.4 Concertations

2.4.1 Groupe des 13

La Fédération est membre du Groupe des 13, une table qui réunit plusieurs regroupements provinciaux féministes. Le G13 a tenu cinq réunions au cours de l'année. Les membres ont été particulièrement mobilisées par les travaux entourant la commission parlementaire sur l'égalité : Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait -Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes tenue en janvier et février 2011. En effet, plusieurs groupes de femmes, dont la FAFMRQ, ont présenté un mémoire. La sortie du plan d'action est prévue pour le printemps prochain. Malgré certaines interventions positives liées au Plan d'action 2007-2010, dont l'objectif de parité aux conseils d'administration des sociétés d'État et au Conseil des ministres, l'implantation du Régime québécois d'assurance parentale, l'approche néolibérale du gouvernement contribue à consolider ou à augmenter les inégalités systémiques vécues par les femmes. Les groupes de femmes ainsi que la FAFMRQ ont d'ailleurs relancé la ministre responsable de la Condition féminine pour lui faire part de leurs attentes, notamment sur la nécessité qu'un budget soit associé au plan d'action pour mettre en place de véritables mesures. D'autres sujets ont été abordés, notamment le programme de promotion de la femme et la mobilisation contre l'abolition de la commission sur l'équité

2.4.2 Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur santé et services sociaux)

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) est avant tout un lieu de mobilisation, de réflexion et d'analyse. En plus d'assurer une concertation entre les différentes organisations qui en font partie, la Table se donne notamment pour mandat de développer des analyses critiques portant sur différents aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population. La Table est formée de 35 regroupements nationaux actifs à la grandeur du Québec, dont la FAFMRQ est membre. Ceuxci représentent différents secteurs (les femmes, les jeunes, l'hébergement, la famille, les personnes handicapées, les communautés ethnoculturelles, la sécurité alimentaire, etc.) et différentes problématiques (la santé mentale, la maladie d'Alzheimer, la toxicomanie, etc.) liées à la santé. À travers ses membres, la Table rejoint plus de 3,000 groupes communautaires de base de toutes les régions du Québec et de tous les secteurs. Bien que la FAFMRQ ne participe pas à toutes les rencontres, nous suivons de près les dossiers de la TRPOCB et informons nos membres,

notamment par le biais d'envois de courriels, de leur bulletin de liaison le Mémo, de nos outils de communication (bulletin de liaison et interne), ainsi que via notre site Internet.

Le plan d'action 2010-2011 de la Table a été considérablement bouleversé par un événement extérieur, soit la présentation, par le MSSS et les agences, d'un projet de convention destiné aux organismes communautaires recevant du financement au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour leur mission. Cette campagne a nécessité énormément d'énergie, de la part de toutes les constituantes de la Table. Ainsi, travailleuses et membres du conseil d'administration, du comité exécutif, des délégations siégeant au Comité sur la valorisation et la consolidation d'action communautaire et du comité conjoint avec la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) ont dû dégager le temps qu'il fallait pour réaliser cette importante campagne. Bien que la FAFMRQ et la majorité de ses membres ne sont pas reconnus et financés par le MSSSQ, nous considérions important d'appuyer cette campagne puisque cette convention peut influencer les autres ministères à emboîter le pas, dont le ministère de la Famille et des Aînés, dans le cadre notamment de la révision prochaine du programme de soutien financier aux OCF. Cette campagne a porté fruit puisque la ministre déléguée a accepté de reporter cette convention à l'an prochain et a annoncé la mise sur pied d'un groupe de travail mixte qui a déjà commencé ses travaux et qui a pour mandat de se pencher sur l'ensemble du projet de convention. La campagne NON À LA CONVENTION démontre la solidarité du milieu communautaire et des organisations alliées qui l'ont appuyée. Par ailleurs, la Table a été particulièrement active cette année pour appuyer les campagnes menées sur des enjeux de société, elle a pris plusieurs positions publiques et s'est dotée d'outils de communication appréciés des membres et des organisations alliées. Force est de constater, avec les nombreuses réalisations effectuées au cours de l'année, que la Table est de plus en plus considérée comme une interlocutrice importante auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux.

2.4.3 Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

Mise sur pied en janvier 2010 en réaction aux mesures annoncées dans le budget 2010-2011, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics se compose maintenant de plus de 125 organisations communautaires, syndicales, féministes et étudiantes. Membre de Coalition, la FAFMRQ a encore participé à plusieurs de ses actions tenues en 2010-2011. Dans la foulée de l'importante manifestation qui s'était tenue le 1er avril 2010, un bruyant comité d'accueil a attendu le premier ministre Charest lors de sa participation à la Conférence de Montréal le 7 juin. Des actions régionales ont également été menées tout au long de l'automne 2010. Puis, le ton a



monté d'un cran alors que, le 23 novembre, la Coalition a tenu une Journée de perturbation visant à bloquer plusieurs édifices publics. À Montréal, c'est l'édifice d'Hydro-Québec qui a été perturbé.

La mobilisation la plus importante fut sans contredit la grande manifestation qui s'est tenue à Montréal du 12 mars 2011. Cette manifestation était organisée conjointement par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics et l'Alliance sociale. Pour l'occasion, une vidéo a été produite, à laquelle la FAFMRQ a d'ailleurs participé. Au final, quelque 50 000 personnes ont marché dans les rues de Montréal afin de réclamer un

budget équitable. Quelques jours plus tard, le 17 mars, le gouvernement déposait son budget 2011-2012, dans lequel il maintenait le cap sur les tarifications et les compressions budgétaires annoncées l'année précédente. En réaction, le 21 mars, une trentaine de membres de la Coalition ont occupé les bureaux montréalais du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Finalement, une importante tournée de formation s'est promenée à travers le Québec à compter de l'automne 2010 et d'excellents outils d'analyse et de réflexion ont été produits et diffusés.

3. Éducation populaire / Formation

Favoriser un processus de communication et d'échanges pour répondre aux besoins des membres.

3.1 Rencontres nationales

Ces rencontres biannuelles ont pour objectifs de permettre aux membres d'échanger et de s'approprier les différents enjeux en lien avec les familles monoparentales et recomposées ainsi que les dossiers sur lesquels travaillent la FAFMRQ. Elles représentent de belles occasions de formation et d'information pour les membres provenant des différentes régions du Québec. Ces rencontres sont ouvertes autant aux travailleuses-eurs (coordonnatrices-eurs, intervenant(e)s), qu'aux membres bénévoles-militant(e) s des associations. Cette année, les rencontres ont eu lieu dans la ville de Beauport, l'une à l'automne et l'autre au printemps, et ont réuni 71 personnes.

Novembre 2010 - Familles en Changement, Fédération en mouvement!

C'est avec ce thème illustrant la transformation de la famille au sein de la société québécoise, ainsi que notre propre adaptation à ces changements, que nous avons démarré cette première rencontre l'année. Trente six délégué(e)s étaient présent(e)s pour une fin de semaine riche en activités et en apprentissages. La fin de semaine a débuté par une activité en grand groupe sur le thème du Milieu de vie dans nos associations. L'activité, en plus de faire le tour des différentes composantes d'un milieu de vie, a permis de réaffirmer l'importance de l'approche « informelle » dans l'accueil des familles au sein des associations. Par la suite, trois ateliers ont étaient présentés.

L'atelier, «La garde partagée et les tribunaux : une option ou la solution ?», animé par Me Michel Tétrault, avocat et enseignant en droit de la famille est venu nous tracer un portrait quant à la situation actuelle de la garde partagée. Une tendance lourde qui semble se confirmer au fils des ans, mais qui demande qu'on se pose certaines questions quant à son attribution. C'est avec l'aide de deux chercheuses du JEFAR- Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque, Marie-Hélène Gagné et Élisabeth Godbout, que nous avons tenté de faire le tour du sujet complexe et controversé «Qu'est-ce que l'aliénation parentale? Mythes et réalités » qui est souvent abordé au sein des associations de familles monoparentales et recomposées. Qu'est-ce qui différencie un cas réel d'aliénation parentale d'autres réactions normales, adaptatives et transitoires de l'enfant lors de la séparation conflictuelle de ses parents? Vaste sujet qui a permis, non seulement de mieux connaître les véritables caractéristiques de l'aliénation parentale, mais également de faire le point sur les deux visions (dynamique relationnelle ou trouble mental) qui s'opposent actuellement dans la littérature.

Quand on parle de transformation de la famille et d'adaptation du milieu, c'est exactement ce dont Michel Thibeault, intervenant communautaire à la Fondation pour hommes, est venu nous entretenir avec cet atelier sur l'intervention auprès des pères, une approche spécifique. D'entrée de jeu, l'animateur a situé son intervention, non pas dans un rapport de rivalité homme/femme, mais bien dans la reconnaissance de l'expression de besoins spécifiques pour intervenir auprès des pères. Plusieurs éléments permettant de mieux rejoindre et répondre aux besoins des pères ont été exposés, tels que: un lieu et des types d'activités spécifiques, une approche directe plutôt que par le biais d'une tierce personne, l'inversion de la relation d'aide (demander de l'aide), l'élaboration de projets concrets, palpables, mesurables semblent favoriser l'implication des pères à long terme.

La journée s'est poursuivie avec Me Jocelyn Verdon, notre avocat dans le dossier des conjoints de faits, afin de saluer la victoire (temporaire) en Cour d'appel de la FAFMRQ dans la désormais célèbre affaire «Éric et



Lola». Il a également abordé les suites possibles dans ce dossier. Pour terminer, nous avons reçu la visite de la nouvelle ministre de la Famille et des Aînés, Madame Yolande James et de Monsieur André Drolet, député de Jean-Lesage, à qui les membres ont pu poser quelques questions sur le financement des groupes familles et les orientations du Ministère. Le lendemain, c'est en faisant une visite virtuelle de la Petite Maison de la Miséricorde via DVD par Michelle Pelletier, directrice de cet organisme membre, que nous avons débuté la journée. Par la suite, Me Fredy Adams (notre avocat dans le recours collectif contre le ministère de l'Éducation) est venu nous expliquer les tenants et aboutissants de ce dossier ayant pour toile de fond le traitement des pensions alimentaires pour enfants à l'aide financière aux études. Par la suite, nous avons fait le tour des différents dossiers de la Fédération, puis nous avons terminé cette riche fin de semaine par une présentation du Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes faite par Marie Leahey, coordonnatrice.

AVRIL 2011 - ASSOCIATIONS EN FORMATION

Cette rencontre nationale printanière, qui se tenait exceptionnellement sur trois jours, avait pour objectif d'outiller les associations et ce, par le biais des trois (3) ateliers programmés : Soigner ses TIC (technologie de l'information et des communications) communautaires- en collaboration avec le Service aux collectivités de l'UQÀM - voir section 3.2), Rôle et responsabilités des différentes équipes d'une organisation et La planification annuelle. Fait à souligner, autant de travailleuses-travailleurs que de bénévoles/militant(e)s y ont participé, ce qui nous confirme l'importante implication des membres bénévoles/militant(e) s au sein des associations et de la Fédération. Au total, 36 délégué(e)s, provenant de 17 associations, s'étaient inscrit(e)s pour y participer.

La formation Soigner ses TIC communautaires a été donnée sur une journée et demie à un groupe d'une dizaine de courageuses-eux qui désiraient apprivoiser de nouveaux outils, tels que le Web 2.0, Google documents et Dropbox. Cette formation a également permis de mieux cerner les enjeux économiques, éthiques et politiques soulevés par les nouvelles technologies de l'information et des communications (Facebook et Twitter) et de posées quelques grandes questions quand à leur utilisation au sein des organismes : À qui s'adressent-elles ? À qui devraient appartenir les nouveaux savoirs générés par les TIC : aux seuls experts ou à tout le monde ? Est-il possible de les utiliser dans le contexte de l'action et de l'intervention communautaire ? Même avec une demi-journée de formation de plus que pour les autres ateliers, les participant(e)s ont à peine eu le temps d'effleurer le sujet, mais ont pu s'ouvrir aux possibilités infinies de l'univers des TIC et sont reparti(e) s avec l'envie d'en savoir plus. Nous tenons à souligner le magnifique travail des deux animatrices, Sylvie Jochems et

Katherine Macnaughton-Osler qui, par leur approche, ont grandement facilité les apprentissages.

Le deuxième atelier, ayant pour titre «Rôle, liens et responsabilités des différentes équipes d'une organisation», était présenté par Anne Saint-Cerny, animatrice chevronnée de Relais-femmes. Si l'on en croit le nombre de bénévoles/ militant(e)s inscrit(e)s, le thème choisi venait répondre à un besoin d'information de plusieurs membres de conseil d'administration. Fait intéressant, on retrouvait autour de la table des travailleurs/travailleuses et des bénévoles/ militant(e)s d'un même groupe! En plus d'aborder les considérations légales que doivent respecter les différentes instances d'une organisation (C.A., coordination/direction, équipe de travail, membres, bénévoles/militant(e)s), l'animatrice à également mentionné celles qui régissent les rapports entre les différentes personnes travaillant au sein d'un groupe. Le thème de la gestion des groupes, et plus particulièrement celui de la gestion démocratique, a donc occupé une place prépondérante dans les échanges. Comment se prennent les décisions? Qui les prend? Qui est redevable et de quoi? Autant de questions qui ont permis de parler des valeurs (orientation), des objectifs (actions), de la pédagogie (approche) et de la structure (organisation).

Pas si simple d'apprendre à planifier! C'est avec cette prémisse que Suzanne Reeves du Centre de formation populaire est venue nous présenter ce troisième atelier ayant pour thème : La planification annuelle. De quoi parleton quand on parle de planification stratégique, annuelle ou opérationnelle? Quels types de planification doit-on privilégier et à quel moment? Quelles sont les différentes étapes et qui est concerné? Les échanges autour de ces questions nous ont démontré qu'il n'y avait pas «une bonne» façon de planifier, mais qu'il est important d'adapter les objectifs, les outils et les étapes de planification à notre réalité (ressources humaines, financières, culture du groupe, etc.). Plusieurs sont toutefois reparti(e)s avec la ferme intention d'entamer une réflexion sur leurs pratiques, pour d'autres avec l'envie d'essayer de nouveaux outils.

Nous avons profité de cette rencontre nationale pour faire le lancement officiel de la nouvelle campagne d'adhésion de la FAFMRQ. Plusieurs nouveaux outils de promotion et de recrutement ont été présenté et distribué aux membres présent(e)s: dépliant, nouveau formulaire d'adhésion, drapeaux aux couleurs de la Fédération. Ces outils ont été élaboré suite aux changements à nos critères de membership adoptés l'an passé et serviront à réaliser une large campagne postale de recrutement à travers tout le Québec. C'est sur une touche plus légère que s'est terminée cette journée de travail bien remplie avec la présentation d'un Téléjournal à saveur communautaire et humoristique! Le lendemain a été consacré au suivi des dossiers de la Fédération et aux nouvelles des groupes présents.



Malgré la pertinence des ces rencontres, mais au regard des coûts et des ressources engagées par une telle formule, une réflexion s'est imposée cette année au conseil d'administration de la Fédération. Un comité se penchera d'ailleurs dans l'année à venir sur nos occasions de rencontre et de formation et sur la meilleure façon de favoriser la communication entre les associations et entre les associations et la FAFMRQ elle-même. À suivre...

3.2 Projet sur les TICS

La FAFMRQ a été sollicité pour participer à un projet sur les Technologies de l'information et de communication (TIC) dans le cadre d'un projet des services aux collectivités de l'UQÀM. Ce projet consiste à donner une formation sur les enjeux que soulèvent les pratiques collaboratives et les réseaux sociaux: Soigner ses TIC communautaires. À l'ère des réseaux sociaux, du Web 2.0, les technologies de l'information et de communication (TIC) deviennent depuis peu des outils incontournables dans les groupes et regroupements communautaires et de femmes du Québec. Depuis quelques années, des organismes tels que

Communautique et La puce communautaire se sont donnés pour mission de faciliter l'appropriation des TIC dans ces milieux. Cependant, ils ne rejoignent pas vraiment certains groupes, particulièrement les groupes de femmes et les groupes d'éducation populaire. Ces derniers traduisent des besoins de formation adaptés à leur culture militante et leurs particularités organisationnelles. Ces besoins d'appropriation des TIC se situent non seulement à un niveau technique, mais également, et peut-être surtout, à un niveau analytique, à savoir l'accès à des connaissances permettant de développer une analyse des enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques que les usages des TIC soulèvent. Cette formation a d'ailleurs été offerte aux membres de la FAFMRQ lors de la Rencontre nationale d'avril 2011 (voir section précédente). Une rencontre bilan du comité d'encadrement se tiendra en juin prochain pour faire le bilan des trois (3) formations offertes au printemps auprès des regroupements impliqués dans cette démarche. Une demande auprès du ministère de l'Éducation sera déposée à l'automne prochain afin d'offrir cette formation à un plus grand nombre d'organismes.

4. Soutien aux membres

Soutenir les membres, répondre à leurs préoccupations et renforcer la vie associative

4.1 Vie associative (liaison et soutien auprès des membres)

Que ce soit dans un cadre formel ou informel, le soutien aux membres représente, au sein de la Fédération, une préoccupation majeure. Les besoins exprimés sont divers et touchent différents aspects de l'existence d'un groupe. Que l'on parle de l'accueil de nouveaux groupes et/ou de nouvelles personnes au sein d'un groupe, du partage d'outils concernant la vie démocratique, le financement, les statuts et règlements ou encore du soutien à la résolution de conflits, il y a toujours quelqu'une à la Fédération pour informer, soutenir et accompagner les membres dans leur quotidien associatif.

Suite au départ de Carole Benjamin, le poste d'agente de liaison et de mobilisation, est resté vacant pendant presque six (6) mois. C'est avec l'arrivée de Laurence Lagouarde à ce poste que les visites d'organisme ont pu reprendre. Dans ce contexte, une seule visite a été effectuée. Il

s'agit du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée-du-Richelieu, Bonjour Soleil. Cette rencontre a, non seulement permis de rencontrer les deux nouvelles travailleuses de l'organisme soit, la coordonnatrice et l'intervenante, mais également les membres du conseil d'administration. En plus de présenter les dossiers de la Fédération et de faire des liens avec les activités de l'organisme, cette rencontre a été l'occasion de donner la formation Rôles et responsabilités des membres du conseil d'administration aux administratrices-eurs présent(e)s.

Tout au long de l'année, nous avons également informé nos membres sur le développement de l'ensemble des dossiers de la Fédération, sur les mobilisations concernant la défense des droits des familles monoparentales et recomposées et sur les actions collectives, qui n'ont pas manqué cette année! De plus, nous avons effectué une mise à jour des divers documents de référence de la vidéothèque et de la bibliothèque, en plus d'assurer la gestion des prêts aux associations membres.



5. Visibilité / promotion

Faire en sorte que le plus de gens connaissent la Fédération et ses membres

5.1 Membership

Comme mentionné précédemment, et dans la continuité des pistes d'action adoptées lors du congrès d'orientation de 2009, un important travail de recrutement à été entamé cette année afin d'augmenter notre membership. Les retombées ne se sont pas faites attendre puisque déjà plusieurs groupes sont en démarches pour devenir membres actifs. Par contre, nous souhaitons dès maintenant la bienvenue à l'organisme Cible famille Brandon qui est passé du statut de membre associé, à celui de membre actif!

La campagne se poursuivra tout au long de l'année, avec un envoi en nombre de lettres de recrutement à des groupes travaillant auprès des familles monoparentales et/ou recomposées, ou encore mobilisés à leur égard. Une augmentation du nombre membres est donc à entrevoir pour la prochaine année. Au 31 mars 2011, la Fédération comptait 44 membres, dont 30 associations ayant le statut de membre actif, 9 organismes ayant le statut de membre associé et cinq (5) membres individuelles.

5.2 Bulletin de liaison

Trois numéros du Bulletin de liaison de la FAFMRQ sont parus au cours de l'année 2010-2011. Rappelons que, depuis juin 2010, la diffusion du Bulletin est passée en mode électronique. Chacun des numéros est ainsi envoyé aux quelque 1000 adresses courriel constituant notre base de données. Les sujets abordés dans cette publication sont toujours en lien avec les familles monoparentales et recomposées ainsi qu'avec l'actualité politique et communautaire. Une relance effectuée auprès de nos abonné(e)s a encore permis cette année de recueillir des appuis financiers pour la publication de ce précieux outil d'information.

L'édition de novembre 2010 annonçait fièrement la victoire fraîchement remportée en Cour supérieure dans l'affaire «Éric et Lola» concernant l'encadrement juridique des conjoints de fait. «Quand nos luttes font l'histoire», clamait en effet la UNE de ce numéro, soulignant que le jugement du 3 novembre reprenait en grande partie les arguments de la FAFMRQ, intervenante dans ce dossier! Rappelons cependant que les réjouissances furent de courte durée puisque le ministre de la Justice a depuis obtenu l'autorisation d'aller en appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada (voir le chapitre sur la défense collective des droits qui porte sur ce dossier pour plus de détails). Ce numéro présentait un article d'Hélène Belleau, sociologue à l'INRS, proposant une remise en question du

concept de «revenu familial». Un autre article de l'Institut Vanier de la famille présentait les résultats d'un rapport publié en octobre 2010 par cet organisme sous le titre de «La famille compte – Profil des familles canadiennes IV». Un autre encore, signé par Claudette Guilmaine, faisait un bilan de la garde partagée depuis les 20 dernières années, tandis que Paul Faribault nous présentait les conclusions d'un rapport publié par le Barreau du Québec sur l'accès à l'aide juridique. Finalement, un article de Lorraine Desjardins faisait une rapide analyse des impacts possibles du Plan d'action d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale sur les familles monoparentales.

La UNE du Bulletin de mars 2011 portait le titre suivant: La fin des inégalités: rêve ou réalité? Un premier article présentait un résumé du mémoire que la FAFMRQ a présenté, en février, dans le cadre des consultations sur le deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Comme le titre du mémoire l'indique, il y était notamment question de la nécessité d'agir sur la pauvreté pour atteindre l'égalité. Dans un même ordre d'idée, un article de Diane Richard, du Conseil national du bien-être social, nous présentait les grandes lignes d'un rapport récemment publié par cet organisme et portant sur les revenus de bien-être social à travers le Canada en 2009. Un autre article nous provenait d'Hélène Desrosiers de l'Institut de la statistique du Québec et traitait de la vie familiale «mouvementée» des enfants québécois. Pour sa part, Marie-Hélène Gagné, du groupe de recherche JEFAR de l'Université Laval, offrait un article fort intéressant sur l'aliénation parentale. Pour terminer, Sylvie Lévesque nous présentait le contenu et les objectifs de rencontres d'échanges France/Québec qui se sont tenues à l'automne 2010 sur les fondements théoriques de la prévention précoce.

Quant au numéro de juin 2011, son titre posait la question suivante: Droits et monoparentalité: une course à obstacle? Il y était notamment question des impacts de la dernière réforme de la Loi sur la protection de la jeunesse, d'abord dans un article de Daniel Turcotte, du groupe JEFAR, présentant les résultats d'une étude menée auprès des intervenant(e)s du réseau de la santé et des services sociaux, mais également dans un article de Lorraine Desjardins rédigé suite à une cueillette d'informations auprès des associations membres de la FAFMRQ. Un autre article d'Alain Roy, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal traitait pour sa part du principe de l'égalité des enfants, notamment en lien avec la réforme attendue du régime québécois d'adoption. Finalement, un article de Céline Le Bourdais, professeure au Département



de sociologie de l'Université McGill, présentait un portrait démographique de l'union de fait au Québec.

Nous tenons à remercier le ministère de la Famille et des Aînés ainsi que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour leur soutien financier. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs qui ont contribué à enrichir le Bulletin de liaison de leurs précieux écrits et témoignages, ainsi qu'à David Bombardier pour le graphisme et la mise en page.

5.3 L'Entre-nous

D'avril 2010 à avril 2011, nous avons publié sept (8) numéros régulier de l'Entre-nous, ainsi qu'un numéro spécial de deux pages en mars 2001. Ce bulletin de quatre pages, s'adresse aux associations membres de la Fédération. Il permet d'informer les membres des derniers développements concernant les dossiers de la FAFMRQ, il présente également des nouvelles du conseil d'administration, des comptes-rendus des Rencontres nationales ou de l'assemblé générale, les dernières acquisitions de livres ou de vidéos. De plus, une page est réservée aux associations afin qu'elles puissent communiquer l'information sur leurs activités et leurs dossiers. Sa parution est aux 6 à 7 semaines. Chacune des parutions est annoncée par un envoi de courriel. L'envoi contient également un exemplaire de l'Entre-nous en document attaché. De plus, il figure à la section réservée aux membres du site Internet de la FAFMRQ. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires. Ils nous permettent de vous offrir une publication qui vous ressemble et qui vous tient informé(e)s. Nous vous invitons d'ailleurs à compléter le sondage ci-joint.

5.4 Site Internet et médias sociaux

Depuis la création du site Web de la Fédération, ce sont presque 300,000 pages qui ont été vues par des visiteurs. Des changements mineurs ont encore une fois été effectués cette année afin de répondre aux actions et aux réalités de la FAFMRQ. Le site est bien vivant, tout comme la Fédération. Ainsi, une section a été ajoutée afin de correspondre aux démarches de recrutement de nouveaux membres entreprises au printemps dernier. De plus, des mises à jours régulières dans le dossiers des prêts et bourses ont également donné lieu à la création d'une section spécifique dans la colonne de gauche du site.

En 2010-2011, 80 358 pages ont été vues. C'est 7,5% de plus que l'an dernier. Des 27 612 visiteurs, 68,55% sont des nouveaux visiteurs alors que 31,45% sont des fidèles. Si l'ensemble des visiteurs proviennent de 86 pays, la majeure partie d'entre eux viennent du Canada (24 999) et de France (1 564). Le mois de novembre 2010 a été le plus occupé avec 9 041 visites. La semaine du 31 octobre au 6 novembre a accueilli 2 422 visiteurs. La journée du 3

novembre a pour sa part attiré à elle seule 589 visiteurs. Au fil des jours, Nicole Nepton et Claudette Mainguy font en sorte que le site soit toujours actuel et agréable à consulter. Nous les remercions pour leur excellent travail!

Du côté des médias sociaux, nos énergies sont plutôt allées du côté de Fabebook, notre compte Twitter étant moins utilisé. Récemment, nous avons procédé à la conversion de notre compte Facebook personnel en page Facebook d'organisme afin d'en faciliter la gestion. En date du 26 mai 2011, nous avions 515 adeptes: c'est presque le double de l'an dernier! Bien que nous fassions une utilisation moins importante de Twitter, nous avons émis 55 tweets et nous avons quand même 31 abonnés.

5.5 Participations à des émissions de télévision et de radio, parution d'articles qui traitent des familles monoparentales et recomposées....

L'année a encore été active au plan médiatique. En effet, des articles ont été publiés dans divers magazines, journaux et revues pour faire connaître la Fédération et sensibiliser la population aux réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées notamment concernant le dossier sur la situation juridique des conjoints de fait et sur les pensions alimentaires pour enfants.

Tous ces événements nous ont permis de faire entendre la voix des familles monoparentales et recomposées et de rendre compte de la situation vécue par ces familles.

5.6 Participation à des congrès, colloques, invitations spéciales, formations, conférences, recherches...

- Participation à un atelier sur le rôle de l'État dans le cadre de l'Université d'été des Nouveaux cahiers du socialisme, à l'UQAM, le 24 août 2010;
- Participation à une entrevue téléphonique dans le cadre d'une recherche d'un politologue de l'Université de Toronto sur les politiques de services de garde et familiale au Québec, 25 août 2010;
- Rencontre de réflexion et d'analyse sur le projet de loi 107 - Loi sur l'Agence du revenu du Québec avec Johanne Laperrière, conseillère en recherche et planification socio-économique du Syndicat de la fonction publique du Québec, le 8 septembre 2010;
- Rencontre du Comité des marcheuses montréalaises dans la cadre de la Marche mondiale des femmes le 13 septembre 2010;
- Rencontre avec l'attaché politique du ministre du Revenu du Québec et des représentant(e)s du programme de perception automatique des pensions alimentaires et du ministère du Revenu sur le projet de loi 107 - Loi sur l'Agence du revenu du Québec, le 14 septembre 2010;



- Co-animation d'une réunion d'information publique sur le contingent des marcheuses montréalaises dans la cadre de la marche Mondiales des femmes 2010;
- Participation à l'AGA du Réseau Québec Famille dont la FAFMRQ est membre, à Montréal, le 4 octobre 2010;
- Participation au coup d'envoi de la Marche mondiale des femmes 2010 dans Verdun avec le contingent des marcheuses montréalaises le 12 octobre 2010;
- Participation à la manifestation de la Coordination du Québec pour la Marche mondiale des femmes (CQMMF) au complexe Desjardins, le 13 octobre 2010;
- Participation aux activités de la marche mondiale des femmes au Québec, à Rimouski le 17 octobre 2010;
- Participation à une rencontre de consultation du service de perception automatique des pensions alimentaires pour apporter des améliorations au service, le 20 octobre 2010;
- Participation, en compagnie d'autres membres de la Coalition pour l'accessibilité à l'aide juridique, à la conférence de presse faisant le lancement du rapport du Barreau du Québec intitulé L'aide juridique au Québec: une hausse des seuils d'admissibilité est toujours nécessaire, et entrevue à la télévision de Radio-Canada, le 20 octobre 2010;
- Rencontre avec deux étudiantes du cégep Marie-Victorin afin de leur présenter la mission et les activités de la FAFMRQ, le 20 octobre 2010;
- Participation à la formation sur l'action collective au Regroupement des organismes communautaires famille (ROCFM), le 21 octobre 2010;
- Rencontre avec le porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'emploi et de solidarité sociale, Alexandre Cloutier, afin de lui présenter les dossiers de la FAFMRQ en lien avec la lutte contre la pauvreté, le 22 octobre 2010;
- Participation à un Séminaire sur l'adoption en contexte de protection de la jeunesse - La filiation en 2010: multiples réalités, organisé par le Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants (GRAVE), en collaboration avec l'Association des centres jeunesses du Québec (ACJQ) et le Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, le 28 octobre 2010;
- Participation à une rencontre avec la ministre de la Famille Yolande James pour présenter les dossiers de la FAFMRQ et le portrait de nos membres, 1er novembre 2010;
- Envoi d'une lettre d'appui à la candidature de Ruth Rose pour l'Ordre national du Québec, le 8 novembre 2010:
- Participation au lancement du livre de M. Henri Lamoureux sur l'avenir du mouvement communautaire: Faut-il vraiment changer le monde? le 18 novembre 2010;
- Participation à la formation sur Les intelligences

- citoyennes avec Majo Hansotte à Relais-femmes, le 24 novembre 2010;
- Participation à une rencontre d'étude du comité de rédaction sur les enjeux de la Revue NPS, 26 novembre 2010:
- Participation à une rencontre de consultation dans le cadre du plan triennal de communication d'Avenir d'enfants, le 30 novembre 2010;
- Formation de la Commission de la santé et sécurité au travail pour l'obtention d'un certificat de secourisme en milieu de travail, le 1 er et 8 décembre 2010;
- Participation au séminaire sur les droits des enfants organisé par le partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, à Montréal le 2 décembre 2010;
- Rencontre avec l'attaché politique du ministre de la Justice sur la déjudiciarisation du processus de révision des pensions alimentaires pour enfants et la médiation familiale, le 13 décembre 2010;
- Participation à une rencontre pour le G13 avec Louise Beaudoin, députée du PQ en matière de condition féminine dans le cadre du 2e plan d'action en matière d'égalité, le 16 décembre 2010;
- Participation avec la FFQ et l'R des centres de femmes à une rencontre avec Émmanuel Dubourg, député libéral dans le cadre des consultations prébudgétaires, le 26 janvier 2011;
- Participation à une rencontre avec Carole Poirier, députée du PQ porte parole en matière de famille, sur les dossiers de la FAFMRQ, le 11 février 2011;
- Participation à une rencontre exploratoire pour l'organisation d'un colloque du MÉPACQ sur l'éducation populaire, 17 février 2011;
- Participation, à Ottawa, au Policy Summit de l'organisation canadienne Dignity for All - Dignité pour tous, aux côtés d'autres délégués du Collectif pour un Québec sans pauvreté, les 3 et 4 mars 2011;
- Rencontre M. Bernard Chartier, directeur général du MFA sur la FAFMRQ et ses membres, le 7 mars 2011:
- Conférences pour présenter la position de la FAFMRQ sur les conjoints de fait dans le cadre de la journée Internationale des femmes, au SPGQ, à Québec, les 8 et 9 mars 2011;
- Intervention, dans le cadre d'une conférence de presse organisée conjointement par la Fédération étudiante collégiale du Québec et la Fédération étudiante universitaire du Québec et visant à rendre public un avis juridique sur l'impact de la hausse des frais de scolarité sur la contribution parentale dans le programme d'aide financière aux études, et diverses entrevues dans les médias écrits et électroniques, le 9 mars 2011;
- Participation à une rencontre des OCF de la Montérégie concernant le transfert des budgets d'entente de services de l'Agence de santé et des services sociaux au MFA, le 15 mars 2011;



- Participation au dépôt du budget du Québec, le 17 mars 2011;
- Participation avec d'autres groupes de femmes à l'écoute du budget fédéral et réaction, 22 mars 2011;
- Participation à une rencontre du comité de l'Axe 1 de recherche du partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles de l'INRS -Urbanisation, Culture et Société, le 30 mars 2011;
- Session d'appropriation de la trousse de formation, Le bien commun n'est pas d'intérêt privé au Carrefour de participation, ressourcement et formation, le 13 avril 2011;
- Participation à la conférence intitulée Adoption et autorité parentale: les enjeux et les écueils de la réforme annoncée, donnée par Alain Roy, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, dans le cadre des Conférences Roger-Comtois de la Chaire du notariat de l'UdeM, le 14 avril 2011;
- Conférence présentant la position de la FAFMRQ sur les conjoints de faire au séminaire sur l'obligation alimentaire organisé par le partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles de l'INRS - Urbanisation, Culture et Société, à Montréal, le 15 avril 2011;
- Participation à la conférence midi intitulée La part des pères québécois dans les tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants, donnée par Philippe Pacaut, du ministère de la Famille et des Aînés, organisée par le partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles de l'INRS - Urbanisation, Culture et Société, le 20 avril 2011;
- Participation à une recherche qualitative d'Hélène Belleau, chercheure à l'INRS sur les séparations et partages des avoirs au sein des couples séparés en mars et avril 2011;
- Participation au comité fonctionnement de la CQMMF, le 26 avril 2011;
- Participation au RQ-ACA à la formation sur les PPP sociaux «Des repères pour une analyse critique», à Montréal, le 4 mai 2011;
- Participation aux travaux du programme « ARUC » (Alliances de recherche universités-communautés) du Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR) sur les thèmes de la séparation parentale et de la recomposition familiale,

- dont la directrice générale de la FAFMRQ agit comme co-directrice communautaire, sur 5 ans, le 11 mai 2011;
- Participation au déjeuner-causerie du Regroupement des organismes communautaires Famille (ROCFM) sur les PPP sociaux «La concurrence du "bien"», à Montréal, le 11 mai 2011;
- Conférence midi, sur le thème Mythe et réalité de la famille monoparentale, à la Petite Maison de la Miséricorde, activité offerte dans le cadre de la Semaine nationale de la famille et visant à présenter les dossiers de la FAFMRQ, le 11 mai 2011;
- Participation à une entrevue pour une projet de recherche sur le partenariat entre le communautaire et les chercheurs, le 17 mai 2011;
- Participation à l'assemblée générale du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), le 18 mai 2011;
- Participation à une première rencontre du Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS), sur le thème La pauvreté en emploi: actualiser les savoirs et les stratégies d'action. Il s'agissait d'une invitation, lancée à plusieurs acteurs, de collaborer avec le GIREPS sur divers axes de recherches, 18 mai 2011:
- Participation à une rencontre spéciale des regroupements en défense collective des droits concernant la démarche d'évaluation du programme de défense collective des droits, pour transmettre notre expérience, le 24 mai 2011;
- Participation au comité PPP sociaux du Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal (ROCFM), le 27 mai 2011;
- Participation aux états généraux sur le féminisme et à l'assemblée générale annuelle de la FFQ, à Montréal, le 28-29 mai 2011;
- Conférence donnée devant les étudiant(e)s du cours de sociologie de la famille (SOC 2715) de l'Université du Québec à Montréal, le 31 mai 2011;
- Participation aux activités du Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, dont la FAFMRQ est membre, décembre 2010, janvier et juin 2011.



6. Fonctionnement

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer la bonne organisation de la permanence.

6.1 Rencontres du CA

Le conseil d'administration a tenu cinq réunions au cours de l'année. Ce fut une autre année très exigeante pour les membres du conseil d'administration en raison des suites du Congrès d'orientation et des dossiers juridiques. Tout au long de l'année, les membres du conseil d'administration ont joué un rôle très actif dans l'ensemble des dossiers menés par la FAFMRQ. Encore cette année, les membres ont dû relever de nombreux défis : apprendre à mieux communiquer les informations, à mieux jouer leur rôle, à prendre des positions sur les divers dossiers et à voir au bon fonctionnement de la Fédération. Il est important de souligner que les rencontres se sont tenues dans un climat de confiance et d'ouverture, favorisant ainsi la participation de toutes. Une bonne organisation et un encadrement adéquat ont contribué au climat positif qui a prévalu tout au long de l'année. Un compte-rendu des rencontres du conseil d'administration est publié dans l'Entre-nous.

Nous tenons à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail considérable et leur dévouement au sein de la Fédération. Grâce à leur engagement, la Fédération se développe et évolue avec ses membres dans l'atteinte de ses objectifs.

Nous tenons enfin à remercier Madame Valérie Morier, de l'association Bonjour Soleil de Beloeil qui, pour des raisons personnelles, a démissionné en cours d'année. Le conseil d'administration a décidé de ne pas combler son poste en cours d'année.

Nous tenons aussi à rendre un hommage particulier à Mme Nathaly Roy, présidente de la Fédération qui a accepté à l'assemblée générale de l'an dernier, d'assumer une autre année de mandat afin d'assurer la transition des nouveaux règlements généraux. Nous tenons à lui souligner notre reconnaissance pour sa disponibilité, son dévouement, sa grande générosité et surtout sa détermination dans la défense des droits et la promotion des intérêts des familles monoparentales et recomposées. Au nom de tous et de toutes, encore une fois Merci Nathaly et bonne chance dans tes projets futurs!

6.2 L'équipe de travail

L'équipe de travail se compose de la directrice générale (Sylvie Lévesque), de l'agente de recherche et des communications (Lorraine Desjardins) et de l'agente de liaison et de mobilisation (Laurence Lagouarde) qui s'est jointe à l'équipe en septembre 2010. Encore cette année, Nicole Nepton, de Cybersolidaires, a assuré le suivi de notre site Internet, en collaboration avec Claudette Mainguy.

Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe qui a su, malgré l'ampleur de la tâche, être à la hauteur de la situation. Mille mercis pour leur rigueur et surtout, leur très grande générosité.

6.3 Ressources financières

Nous tenons à souligner l'excellent travail de Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité qui, avec rigueur, a su relever le défi et finir l'année en beauté.







584, Guizot est, Montréal, Qc H2P 1N3 Tél.: (514) 729-M0N0 (6666) Téléc.: (514) 729-6746 www.fafmrq.org fafmrq.info@videotron.ca